

(1)

Extrait de l'acte de décès n° .....  
..... (2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....  
L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n° .....  
..... (2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....  
L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 393

le 23 mai 2022

à 107 heures 09

est né(e) (2) Eléanora Stéphanie Nicole

KRASNOPOLSKI

Avivant déclaration conjointe du  
23 mai 2022

du sexe féminin, à Quincy-sous-Sénart (Essonne)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le 24 mai 2022

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n° .....

(6) .....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».